



Centre jeunesse  
de l'Estrie

## JUMELAGE D'UN ENFANT À UNE BANQUE MIXTE

---

Le processus de « jumelage » comporte les étapes suivantes :

- ✓ L'évaluation des besoins de l'enfant
- ✓ La sélection de la famille adoptante (définition banque mixte)
- ✓ La planification du placement en vue de l'adoption
- ✓ La présentation de l'enfant aux parents et l'information à leur transmettre

« L'adoption demeure un privilège et non un droit ». Ainsi, l'évaluation des besoins de l'enfant servira à le comprendre, à situer son développement actuel et ses besoins individuels spéciaux pour choisir la famille la plus adéquate possible. Le temps d'attente des postulants de la banque mixte ne devient pas le seul critère retenu au moment de sélectionner une famille. Le profil des adoptants sera priorisé.

Activités réalisées : Dans un premier temps, l'intervenant du service Adoption contacte la famille, présente succinctement la situation de l'enfant, invite les parents adoptants à y réfléchir et à nous informer s'ils désirent en connaître plus sur la situation de l'enfant. Si oui, une rencontre est planifiée avec l'intervenant responsable du suivi de l'enfant. S'ils désirent poursuivre, nous procédons à la présentation physique.

## PRÉSENTATION DE L'ENFANT

---

La présentation d'un enfant se fait en deux étapes :

1. Présentation de la situation de l'enfant
2. Présentation physique

### Préalables

C'est un moment tant attendu pour les postulants ! Plusieurs émotions se chevauchent... ils sont émus, excités avec une grande envie d'avoir un enfant maintenant, qu'ils ont un peu de difficulté à demeurer attentifs à la présentation de l'enfant.

« Dans le respect des règles de confidentialité, les parents adoptants reçoivent toute l'information pertinente sur l'enfant à adopter, sur ses parents biologiques et sur les raisons du placement afin :<sup>1</sup>

- de décider s'ils acceptent l'enfant avec ses caractéristiques propres, l'enfant tel qu'il est aujourd'hui, avec les perspectives de son devenir;
- de comprendre l'enfant, ses besoins spéciaux et ses problèmes;
- de connaître les circonstances qui ont fait en sorte que l'enfant est devenu adoptable et d'être ainsi en mesure, plus tard, de faire face aux interrogations de l'enfant sur sa situation d'adoption et d'y répondre. »

Les parents adoptants auront à mesurer tous les risques et répercussions dus au projet, les délais d'attentes, les contacts de l'enfant avec ses parents biologiques, les caractéristiques de l'enfant spécifiques à son vécu, ses antécédents biologiques qui peuvent fragiliser son état de santé et son développement, la collaboration avec le Centre jeunesse de l'Estrie donc l'accès à leur intimité familiale.

Il appartient aux parents adoptants de se questionner sur le « projet de vie » présenté, de distinguer entre ce qu'ils sont capables de faire et ce qu'ils ont envie de vivre. Nous pouvons suggérer aux postulants de prendre un temps de réflexion pour en discuter entre eux, avec leur entourage, avec des spécialistes au besoin.

---

<sup>1</sup> ACJQ 1999, Guide de pratique en matière d'adoption d'un enfant domicilié au Québec

## SCHEMA DE PRESENTATION INFORMATIONS SUR LA SITUATION DE L'ENFANT

Âge : \_\_\_\_\_ Sexe : \_\_\_\_\_

Caractéristiques : \_\_\_\_\_ Fratrie : \_\_\_\_\_

Contexte juridique	Parents biologiques	Santé de l'enfant
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Contexte juridique</li> <li>• Raison de la demande de la banque mixte</li> <li>• Ordonnance de placement, droits de visite du ou des parents biologiques, s'il y a lieu</li> <li>• Modalités liées à l'exercice des droits d'accès, les attentes à leur égard</li> <li>• Évaluation du risque, pronostic de retour</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Santé physique et mentale</li> <li>• Problématique de consommation drogues/alcool</li> </ul> <p>« L'information sur les parents biologiques utile aux parents adoptants est de nature descriptive. L'âge, les caractéristiques physiques, les habiletés et intérêts particuliers, l'éducation et le tempérament sont quelques exemples de renseignements aux parents adoptants. »<sup>2</sup></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Histoire de la grossesse, de la naissance</li> <li>• APGAR/périmètre crânien</li> <li>• État de santé à la naissance (maladies génétiques, allergies, médication, diagnostics médicaux, sevrage, etc.)</li> <li>• HIV (test de dépistage)</li> <li>• Hépatite</li> <li>• Test d'urine à la naissance</li> <li>• Antécédents de santé (maladies héréditaires), consommation des parents, troubles de santé mentale, déficience intellectuelle, handicap spécifique</li> <li>• Soins médicaux reçus, ceux à venir</li> <li>• Développement de l'enfant sur le plan cognitif/affectif</li> <li>• Histoire de vie de l'enfant : vécu avec les parents biologiques/problématiques ayant eu un impact sur l'enfant (négligence/abus physiques/sexuels), historique des placements</li> </ul>

<sup>2</sup> Tiré du Guide pratique en matière d'adoption d'un enfant domicilié au Québec

## **PRÉSENTATION PHYSIQUE**

### **(Intégration dans la nouvelle famille)**

---

#### **A. Le placement d'enfants dès leur naissance**

Les parents adoptants seront invités à se rendre au centre hospitalier voir le bébé et rencontrer le personnel infirmier pour recevoir toutes les informations relatives au suivi de santé de l'enfant. Si l'hospitalisation de l'enfant se poursuit, les parents adoptants iront donner les soins sur place s'ils désirent poursuivre le projet.

Il est aussi possible, dans certains cas, que le bébé soit directement conduit à la famille adoptive par l'intervenant de l'enfant (ex : une fratrie). L'intervenant de l'enfant a donc la responsabilité de fournir aux parents adoptifs toutes les informations relatives au suivi de santé.

#### **B. Le placement de jeunes enfants et d'enfants plus âgés**

Suite à la rencontre d'information avec la famille adoptante, une visite est planifiée dans le milieu de vie de l'enfant (famille d'accueil ou autre). L'intervenant de l'enfant et l'intervenant du service Adoption accompagnent les parents adoptants. L'objectif est bien sûr la connaissance physique réelle de l'enfant. Les échanges porteront sur la routine, les habitudes de vie, les rituels, jeux préférés, etc. Il y aura lieu de transcrire ces informations (c.f. : formulaire approprié).

#### **C. L'intégration progressive**

L'intégration physique demeure la façon privilégiée de transférer un enfant d'une famille à une autre lorsque c'est possible.

Plus l'enfant est jeune, plus les contacts doivent être rapprochés et plus court sera le processus d'intégration (une semaine ou deux).

À ce stade, il est recommandé aux parents adoptants de se rendre au domicile de l'enfant pour lui donner les soins, l'amuser, le bercer et commencer quelques sorties avec lui, à l'extérieur du foyer. La visite à leur domicile avec quelques effets de l'enfant (toutou, doudou, jeu préféré) s'inscrit dans l'acclimatation au changement en cours. Des visites quotidiennes favorisent ce processus d'acclimatation.

L'enfant est prêt à transférer de milieu lorsqu'il reconnaît les futurs parents et se montre content de les voir et assez à l'aise de sortir avec eux.

Chaque situation est unique. Seront prises en considération les réactions de l'enfant dans le cadre de la transition, les conditions facilitantes ou non du départ envisagé (ex. : difficultés pour le milieu gardien de laisser partir l'enfant). Lorsque le transfert s'effectue d'une famille d'accueil, il est essentiel d'informer l'intervenant Ressources qui supportera le milieu au besoin.

Dès la présentation de l'enfant à une famille adoptive et jusqu'à son intégration définitive dans ce milieu, l'intervenant du jeune doit se rendre disponible pour accompagner les parents adoptants et l'enfant tout au cours du processus. L'ajustement de tous les membres impliqués (enfant, parents adoptifs) nécessite des interventions pour s'assurer de la continuité des routines de l'enfant, observer la relation affective qui s'installe au fil des jours, référer au besoin les parents adoptants vers des ressources disponibles, écouter leurs questions et préoccupations.

Lors du départ définitif, l'intervenant du jeune sera présent pour s'assurer que tout est en place pour le déplacement.

Des observations et constats faits par le service Adoption démontrent que la présence, le support et l'accompagnement intensif de l'intervenant favorisent l'adaptation réciproque parents adoptants/enfant.

L'intervenant du service Adoption demeurera impliqué activement dans ce projet également. Il y a lieu de faire un suivi en tandem occasionnellement.

Le projet de vie suit son cours, toute la famille doit s'ajuster au fil des jours à l'arrivée d'un nouvel enfant. Le suivi régulier de l'intervenant du jeune est essentiel pour toute la durée de services, c'est-à-dire jusqu'à la requête de placement.

Il pourra y avoir des hauts et des bas occasionnés par les réactions d'adaptation de l'enfant, le processus judiciaire qui se prolonge, les contacts de l'enfant avec ses parents biologiques qui le perturbent, des problèmes de santé, de sommeil, etc. Certaines familles adoptives nous ont confié que la première année suivant l'arrivée de l'enfant est une période intensive et importante pour le lien d'attachement.

Plusieurs phases et étapes s'inscrivent dans ce qu'ils auront à vivre et à surmonter parfois au cours de cette année : La « lune de miel » où tout est nouveau tout beau, la « régression » possible des acquis de l'enfant (propreté, sommeil, etc.), la période de « testing » confrontante pour les parents adoptants, « l'attachement » qui s'installe au fil des mois. Plus l'enfant est jeune, plus l'adaptation est rapide.